

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **Du 9 août 2018**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, BOSREDON Fabienne, LAVAL Laurence, BRU Benoit, Cédric CHEYROU, Jean Luc DUPPERRET, Mme Catherine RICHER

ABSENTS : M Guy PESTOURIE, Valérie CROUZEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Cathy RICHER

Le compte rendu de la séance du 12 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

• **Acte notarié / don de parcelle par la SNC MG Immo à la Commune / Pech Fourcou**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 avril 2018 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'intégration dans le domaine public de la voie de desserte du projet de création de 28 logements à Pech Fourcou ainsi que l'inscription au budget de crédits pour le financement de cette nouvelle voie communale prolongeant la route existante et des réseaux.

Il rappelle également les raisons qui ont conduit la municipalité à accompagner l'opération.

La construction de petites maisons de plain-pied a été jugée pertinente car elle répond à une demande locale d'une solution de logement fonctionnel, proche des commerces et des services, dans lequel les personnes âgées peuvent vivre en autonomie, avec un petit espace extérieur privatif mais en profitant des solidarités favorisées par l'habitat groupé. De plus ces constructions représentent une opportunité pour la dynamisation du bourg, l'accroissement de la population et la fréquentation des commerces que le Conseil Municipal pourrait difficilement ne pas encourager dans un contexte réglementaire fort défavorable à l'urbanisation en milieu rural. La population n'a pu que constater l'inconstructibilité de la majeure partie du territoire lors de l'enquête publique du PLU. Le prolongement des zones résidentielles du bourg répond à une logique et apparaît comme une des seules possibilités pour l'accueil de nouveaux habitants.

Le permis de construire a été attribué avec l'aval des services de l'Etat en raison de son aspect qualitatif : bâti de faible hauteur avec une insertion paysagère travaillée, respect par l'architecte des préconisations de l'architecte conseil de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Exceptionnellement, Monsieur le Maire invite une personne présente lors de ce Conseil Municipal, membre du collectif constitué contre le projet à s'exprimer. Elle indique que les riverains craignent une atteinte à la tranquillité du secteur et mettent en doute la volonté du porteur de projet d'accueillir des personnes âgées. Ils

déplorent également l'implication financière de la commune pour les travaux de voirie et réseaux d'un investissement privé.

Monsieur le Maire indique que le caractère paisible des lieux ne sera pas affecté par des constructions à vocation résidentielle, ceci d'autant plus que le public cible des personnes âgées présentant une capacité d'acquisition immobilière est bien la priorité de l'investisseur. Les réseaux publics, notamment l'assainissement collectif, pourraient aussi desservir les riverains.

L'accompagnement de projets privés par les collectivités publiques est un fait courant. C'est le cas lorsque les communes aménagent des zones d'activité ou bien financent des réseaux servant à des entreprises. La voie créée sera une voie publique, certes affectée principalement à la desserte des logements mais qui permettra de relier 2 routes communales existantes. Ces travaux s'inscrivent par ailleurs dans la poursuite des investissements réalisés dans le secteur avec l'accès à la zone par le rond-point de l'entrée du bourg, les réseaux pour la zone commerciale, la maison de santé et la clinique vétérinaire.

Après les débats, la délibération autorisant le Maire à signer l'acte notarié de cession gratuite par la SNC MG Immo à la Commune des parcelles constituant l'emprise de la future voie communale est votée à l'unanimité (parcelles AC 828, 809, 782, 802).

• **Demande de programmation de travaux d'éclairage public**

Est également votée à l'unanimité une délibération permettant de solliciter le SDE 24 pour une étude technique et financière de travaux d'éclairage public sur la voie de desserte du projet de logements.

• **Contrat de maîtrise d'oeuvre**

Autorisation est donnée au Maire de signer avec le cabinet ING MO (Fabien Jeante) un contrat de maîtrise d'oeuvre pour cette même voie.

Coût de la mission : 16 450 € HT.

• **PLU : information sur le déroulement de la procédure**

L'enquête publique s'est déroulée du 4 juin au 7 juillet dans des conditions jugées satisfaisantes par la commissaire enquêtrice. 67 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête mais très peu ont reçu un avis favorable de la commissaire.

Le projet dans son ensemble a recueilli l'avis favorable de la commissaire enquêtrice.

Prochaines étapes : réunion avec les services de l'Etat et la commission PLU avant approbation définitive par la Communauté de Communes Pays de Fénelon.

• **Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fénelon**

L'assemblée (10 pour / 1 abstention) valide les statuts adoptés par le Conseil Communautaire en date du 17 juillet 2018. Objet des modifications : mise en conformité de la rédaction des statuts et transfert du contingent incendie à l'intercommunalité.

• **Virement de crédits**

Les virements suivants sont approuvés afin de financer le changement de la climatisation du bâtiment de la MAM :
020 dépenses imprévues : - 5 502 €
2313 / op 2001 : + 5 502 €

• **Convention relative à l'adressage**

Avis favorable est donné à la signature d'une convention avec l'ATD 24 relative à l'assistance pour la démarche d'adressage dans la commune. Coût : 500 €

• **Protocole de participation citoyenne**

Avis favorable est donné à la signature de ce protocole présenté lors du dernier Conseil Municipal par les gendarmes. Il permet de développer un réseau de solidarité de voisinage en vue de la protection des personnes et des biens.

• **Tarifs de la cantine scolaire**

Un nouveau tarif de 2,41 € pour les enfants et 4,82 € pour les adultes est voté.

• **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SIAEP Périgord Est**

L'assemblée prend acte de la présentation de ce rapport.

• **Nomination d'un délégué à la protection des données**

Pour faire face aux obligations réglementaires, l'ATD propose de mettre à disposition des collectivités adhérentes un délégué mutualisé.

Avis favorable de l'assemblée. Coût du service : 500 € / an.

• **Tarifs du marché / délibération rectificative**

Afin de rectifier une erreur matérielle contenue dans la délibération du 23 janvier 2018 une nouvelle délibération est adoptée.

• **Questions diverses :**

- Personnel de l'école : le retour à la semaine de 4 jours a pour conséquence la baisse du temps de travail des agents. Afin de limiter l'impact salarial, il est proposé d'affecter des heures à un service d'aide aux devoirs qui se déroulerait chaque soir de 17 heures 15 à 19 heures.
- Travaux / Maison des Croisiers : le chantier interrompu en août, se poursuivra en septembre avec le montage de la charpente et la pose de la lauze.
- Eybènes : une inauguration des travaux réalisés à l'église par l'association MPS et la mairie aura lieu le 25 août à 16 heures 30.